

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LAFOLIERE et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DEVAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'abonnement :
Trois mois. Six mois. Un an.
LYON, 3 fr. 50 c. 16 fr. 50 fr.
DÉPARTEMENTS, 12 22 40
Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

Sommaire.

Elections municipales. Liste des candidats de Lyon et de la Guillotière. — Autre temps, autres mœurs. — Actes officiels. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Assemblée nationale; séances des 1^{er} et 2 août. — Conseil municipal de Lyon. — Chronique locale; affaires de la Croix-Rousse. — Prusse. Hongrie. Allemagne. Angleterre. — Variété; modes. — Nouvelles diverses. — Feuilleton; les chercheurs d'or.

Lyon, le 4 août 1848.

Elections municipales.

Citoyens, le grand jour approche! Vous connaissez toute l'importance de l'acte que vous êtes appelés à accomplir : votre sort est entre vos mains; décidez vous-mêmes de vos destinées. N'oubliez pas que notre jeune République ne compte encore que cinq mois d'existence et qu'elle a besoin d'être consolidée. Il faut donc que les citoyens sur qui se porteront nos suffrages, en soient dignes sous tous les rapports; qu'ils offrent à la démocratie toutes les garanties qu'elle est en droit d'exiger, et que leur patriotisme, leur dévouement aux intérêts généraux du pays et à ceux de la localité, vous soient suffisamment connus. L'Autrichien s'approche de Milan, les Russes pourraient bien être à l'arrière-garde, et si (chose assez difficile) l'infâme Radetzky venait un jour passer la revue de ses troupes sur la place Bellecour, il faut que le peuple ait la ferme conviction que ses élus n'iront pas dîner avec lui ni avec le roi qu'il voudrait nous ramener.

De graves questions sociales sont à l'ordre du jour : des associations d'ouvriers vont se former sur divers points de la France et à Lyon principalement; il faut que ces associations rencontrent dans le Conseil municipal sympathie, aide, protection, encouragement.

Les listes ci-dessous, adoptées par la démocratie de Lyon et de la Guillotière, atteindront le double but que nous venons de vous exposer.

VILLE DE LYON.

Liste des Candidats des clubs et corporations démocratiques, à laquelle tous les amis de la République sont invités à se rallier franchement.

1^{re} SECTION. — Perrache.

Fraisse, docteur-médecin. — Vincent (Guillaume), te-

neur de livres. — Gallès, fabricant. — Chaley, conseiller à la Cour d'appel.

2^e SECTION. — Lycée.

Desgeorges, homme de lettres. — Levrat-Perrotton, docteur-médecin. — Piaton fils, teinturier. — Ducarre.

3^e SECTION. — Hôpital.

Géry (Camille), négociant. — Cathabare, libraire. — Rousset, M^e. tailleur. — Giraud, docteur-médecin.

4^e SECTION. — Jardin-des-Plantes.

Grinand, instituteur. — Métra, conseiller municipal. — Laforest (Emile). — Saunier, chef d'atelier.

5^e SECTION. — Orléans.

Dupont, marchand de fil. — Barrièr, chirurgien en chef. — Dussurgey. — Bouillé, professeur.

6^e SECTION. — Halle-aux-Blés.

Grand-Clément, comptable. — Carle, orfèvre. — Ramadieu, docteur-médecin. — Chaney, peintre sur métaux.

7^e SECTION. — Ancienne-Ville.

Edant, conseiller municipal. — Carbonnel, tisseur. — Juif, docteur en droit, avocat. — Chavent, typographe.

8^e SECTION. — Hôtel-de-Ville.

Brosses, négociant. — Bouchardy, conseiller municipal. — Pain. — Bergier, négociant.

9^e SECTION. — Pierre-Scise.

Morlon, propriétaire, conseiller municipal. — Morellet, avocat, conseiller municipal. — Barre cadet, tisseur. — Cautel-Baudet, typographe.

10^e SECTION. — Saint-Clair.

Grillet aîné, premier adjoint. — Péronnet, peintre. — Chaboud, négociant.

11^e SECTION. — Bellecour.

Blanc, peintre. — Rivaud, docteur-médecin. — Potton, docteur-médecin.

VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

Voici la liste des candidats adoptés par les clubs et corporations, après mûre réflexion et une enquête rigoureuse :

Première Section.

Lambert, ex-colonel de la 2^e légion de la garde nationale, rue Godefroi. — Vail, rue Godefroi. — Chevénat, rue Godefroi. — Grivau, rue Godefroi.

couches de sables aurifères, et ses yeux ternis s'illuminèrent de joie en voyant briller des grains d'or innombrables.

— Oh ! tu avais raison, Terral, s'écria-t-il avec un accent de triomphe; c'est de l'or à l'état natif, en libre métal, sans alliage de minerai ! Il n'y a vraiment qu'à se baisser pour en prendre ! Ah ! je suis donc enfin riche et heureux ! Il me semble vraiment que je suis maître du monde ! Maintenant que j'ai vu cet inépuisable trésor, je reviendrai avec des esclaves pour l'arracher à cette terre bienheureuse !

— C'est un gîte d'illusion, répliqua Jacques, et si cette découverte me réjouit, moi, c'est qu'elle prouve que nous nous approchons des montagnes d'où les neiges descendent en torrents. Encore deux heures de courage, deux heures de force et de marche, et nous serons sauvés. Hâtons-nous donc, maître.

M. de Favières ne bougeait pas, et ses yeux restaient obstinément fixés sur les parcelles d'or qui brillaient à ses pieds.

— L'exploitation par lavage ne demande que les plus simples appareils, reprit-il. Nous userons de fourneaux en terre glaise comme les Indiens. Notre entreprise ne nécessitera donc pas de capital. Nous n'attirerons pas sur nous, par un grand attirail, les yeux des curieux et des voleurs.

Et il promena autour de lui un regard défiant et sombre, comme s'il craignait déjà d'être surpris par des bandits avides de partager avec lui !

— Mais il ne s'agit pas maintenant d'exploiter le placer, dit le pécunier, sentant lui-même avec effroi la torpeur qui engourdisait ses membres. Avant tout, il s'agit d'atteindre les montagnes. Chaque instant perdu épuise le peu de force qui nous restent.

— Laisse-moi contempler un instant ma fortune, répondit le gentilhomme, en prenant à poignées dans ses mains le sable aurifère et le fait glisser comme un enfant entre ses doigts. Cela me repose, vois-tu. Cet or, n'est-ce pas le but que les hommes poursuivent toute leur vie au prix de mille privations, de toutes sortes de dangers et de crimes ? N'est-ce pas avec ce métal étincelant qu'on éblouit, qu'on séduit, qu'on achète les hommes, qu'on fait taire les lois, qu'on paie le sang versé, qu'on est maître et qu'on

Deuxième Section.

Cler (Claude), cours Morand, 70. — Gauthier, cours Morand, 53. — Hénon, médecin, place Kléber. — Gros (Pierre), rue de Sèze, 10.

Troisième Section.

Cerdon, rue Molière, 21, membre du comité. — Valfin, rue Bertholet, 9, membre du comité. — Ducharme, rue Bertholet, 14. — Perrad, rue Bertholet, 7.

Quatrième Section.

Cornu, maire provisoire, rue Molière, 40. — Combre, rue Labédoyère, 23. — Vivier, rue Labédoyère, 12. — Guibal, cours de l'Égalité.

Cinquième Section.

Bourdaret (Baptiste), place Napoléon, membre du comité. — Barbecot, rue Molière, 101, membre du comité. — Gravier, cours de l'Égalité. — Armand, cours Morand, 20.

Sixième Section.

Modérat, rue Hoche, 18, membre du comité. — Perret, tisseur, rue Hoche, 9, membre du comité. — Hervier, tisseur, rue Bayard, 5, membre du comité. — Galofre (Emile), pharmacien, Grande-Rue.

Septième Section.

Garnier (Victor), boutonnier, rue St-Louis. — Bolian, menuisier, avenue de la Thibaudière. — Paillet (Jean), épicière, place du Marché-aux-Grains. — Vaudet, menuisier, rue Ste-Jeanne.

Huitième Section.

Granjas, capitaine en retraite, rue Béchevelin. — Gauthier, chimiste, rue des Trois-Pierres. — Tardy, tisseur, rue St-André. — Bouvard (Jean-Baptiste), fabricant de produits chimiques, cours d'Austerlitz, 5.

Neuvième Section.

Grillet père, propriétaire. — Coignet (François). — Bouilloux (Antoine). — Guilloux (Jacques-Antoine.)

Nous recevons, dit la Réforme, la lettre suivante, que nous nous empressons de publier. Ces sentiments sont les nôtres; non seulement le citoyen Proudhon est un homme dont la vie austère et probe est digne de respect; mais comme représentant, il engage en partie la souveraineté du peuple, et l'investiture lui donne un caractère public qui ne permet pas d'outrages :

Citoyen rédacteur,

Nous avons protesté du fond de notre conscience et de toute l'énergie de nos convictions contre les funestes doctrines déve-

l'opées sur la terre !

— Si l'or est si puissant, maître, dit le pécunier, que ne vous en servez-vous pour faire jaillir une source d'eau vive du fond de ces sables brûlants ?

— Oh ! rien ne nous manquera maintenant. Elisabeth, continua M. de Favières absorbé dans sa contemplation. Nous vivrons désormais en plein conte de fées, cette poignée de sable brillant représente les esclaves qui vous porteront en litière, cette autre palais splendide que je vous ferai bâtir.

En ce moment le cheval qui portait Elisabeth chancela sur ses jambes, épuisé de fatigue, et s'affaissa sur le sable au moment où Terral prenait la jeune femme dans ses bras et la déposait doucement à terre. Alors, saisissant la main de son maître, il lui cria :

— Réveillez-vous de vos rêves, don Gontran ! cette halte nous perd ; la vue de ces funestes trésors ne guérira pas nos pieds gonflés et meurtris ; elle ne vous fera pas longtemps oublier la faim et la soif, cette horrible torture du désert.

M. de Favières essaya de se relever, mais, comme l'avait craint le pécunier, la halte avait augmenté sa faiblesse, et il retomba étendu, en disant : — Je ne puis plus marcher, c'est impossible !

— Impossible ! répéta Terral, lorsque vous avez vu et touché de vos mains ce gîte d'or dont l'attrait irrésistible vous a poussé à braver tant de danger pour le conquérir. Oh ! quelle puissance illusoire et stérile que celle de ce métal pour lequel les hommes ne reculent pas devant un crime, et qui ne peut cependant ni effacer les rides de leur front, ni les défendre contre la mort, ni les faire aimer de la femme qu'ils aiment. Vous voulez donc mourir d'épuisement sur cette couche de sable d'or qui devait vous faire riche et heureux ! Ah ! le leprode déguenillé qui boit à cette heure sa tasse d'eau de grenade sous le porche de l'église d'Arise est plus riche et plus heureux que vous !

Il entendit alors Madame de Favières l'appeler doucement, et il s'avança vers elle :

— Jacques, dit-elle, n'y a-t-il donc pas une goutte d'eau dans ce désert ?

Feuilleton du Peuple Souverain.

LES CHERCHEURS D'OR,

NOUVELLE.

Suite.

VII.

Ils allaient lentement et en silence, et le désert s'étendait toujours devant eux, lorsque le pécunier tressaillit en voyant s'amonceler à une petite distance des couches de sables superficiels qui se continuaient sur un long espace. Il ne s'arrêta pas, mais les montrant du doigt à son maître, il lui dit avec une expression de froide ironie :

— Réjouissez-vous, don Gontran ; ces monticules sont le commencement de ce placer merveilleux qui se prolonge jusqu'aux monts Bacuache et que vous étiez si avide d'atteindre au risque de votre vie.

— Le placer, répéta M. de Favières avec une surprise mêlée de doute, et vous m'annoncez cette nouvelle avec tant d'insouciance, et vous ne vous arrêtez pas, Jacques ?

Le pécunier haussa les épaules : — Que m'importent ces dépôts de sable parsemés de grains d'or, répondit-il en regardant Elisabeth qui pouvait à peine se soutenir sur le cheval : à cette heure ne donnerais-je pas la plus riche mine pour quelques gouttes de pluie, pour le fruit le plus commun que je pourrais offrir à la sénora.

— Bah ! dit le gentilhomme, j'oublie toutes les souffrances, du moment que nous avons atteint le placer. Mais êtes-vous bien sûr de ne pas vous tromper, Jacques ?

Et il s'avança d'un pas chancelant vers les monticules, serrant sa barrette dans sa main défaillante. Ils s'agenouilla devant les

(1) Voir les numéros des 11, 14, 18, 20, 28 30 juillet, 2, 3 et 4 août.

pées par notre collègue le citoyen Proudhon ; mais nous avons dû nous abstenir de voter sur l'ordre du jour motivé.

Nous avons pensé que l'Assemblée n'avait pas le droit de flétrir un de ses membres à l'occasion d'une opinion émise à la tribune nationale dont rien ne doit atteindre l'inviolabilité.

Nous nous sommes rappelés l'illustre Grégoire frappé d'indignité par un vote et Manuel arraché à la tribune de la Chambre des députés ; nous n'avons pas voulu nous associer à un vote qui peut réveiller ces déplorables souvenirs.

Veillez recevoir l'expression de nos sentiments fraternels.

Les représentants du peuple :

Théodore Bac, Joly père, Mulé aîné, Joly fils, Robert (de l'Yonne), Deville, Ronjat, H. Detours, Calès.

Paris, le 31 juillet 1848.

Autre temps, autres mœurs.

Les électeurs de la 8^e section ne seront pas fâchés de lire des vers qu'on dit avoir été faits par le citoyen C....., républicain de la veille, comme on pourra s'en convaincre à la lecture de ce document. L'apologiste d'Alibeu sous les rois, ne le serait plus, nous pensons, sous la République.

Elle est pure du moins, cette tête qui tombe
Pour avoir rappelé d'imprescriptibles droits !
Tous ces juges-bourreaux sous lesquels il succombe,
Comme ils étaient glacés aux accents de sa voix !!!

Admirables soutiens du culte monarchique !
Traîtres à tout pouvoir, ces vieillards avilis,
Ceux qui nous ont prêché jadis la République,
Se baignent aujourd'hui dans le sang de ses fils.

Il fallait du tyran capter la confiance.
Se repentir d'avoir fanatisé quinze ans
Des cœurs, dont le courage inutile à la France,
N'obtint que roi plus vil, et plus vils courtisans.

Sous leurs lois, ils voulaient étouffer la pensée,
Mais les plus nobles voix repoussant les bâillons,
Font jaillir en secret de leur âme opprimée
Des traits plus forts un jour que tous leurs bataillons.

Au sang qui coule à flots, un nouveau sang succède,
Par un triple échafaud le sol est arrosé :
Tu crois avoir, Philippe, appliqué le remède,
Tremble ! il reste du fer que tu n'as brisé.

Ne vois-tu pas la mort qui plane sur ta tête ?
De son vol menaçant ton cœur n'est point froissé ?
Ton sommeil est trompeur, la justice s'apprête...
Viens un vengeur du peuple et ton règne est passé.

Frappe, Alibeu ! ton bras ferme comme ton âme
Au traître arrachera sa vie et son pouvoir.
Non, tu ne tremblas pas en le visant... L'infâme !
Il vit... toi tu mourras ; mais tu fis ton devoir !!!

Oh ! de la liberté grande et sainte victime,
Alibeu ! citoyen digne des meilleurs temps ;
Ils outragent ton nom, nous vénérons ton crime,
L'infamie est pour eux, et la gloire t'attend !!!

Ton sublime forfait, qui te voue à leurs haines,
Fera bientôt surgir mille vengeurs de plus,
Forfait d'Harmodius, célèbre dans Athènes,
Forfait que Cicéron exalta dans Brutus.

Ta vengeance est ton œuvre, en nos cœurs elle vibre,
Le pouvoir nous l'a dit, Alibeu, ton poignard
Est une idée écrite au fond d'une âme libre.
La justice du peuple arrive tôt ou tard.

Actes Officiels.

Le ministre des finances,
Considérant que les versements par anticipation sur

— Non, madame, répondit le péon accablé, pas une goutte d'eau, pas un arbre qui nous verse un peu d'ombre et de fraîcheur ; mais, en revanche, il y a de l'or, beaucoup d'or !

— Oh ! pourquoi avons-nous quitté notre humble habitation, Gontran ? dit la pauvre femme. Quel bonheur c'eût été d'y vivre toujours d'une vie pauvre mais calme, avec mon enfant jouant sur mes genoux ! Quand je pense à nos cascades si fraîches, à nos haies de cotonniers et de saules à l'ombre desquelles j'attendais votre retour, Gontran, oh ! comme je maudis la découverte de ce placier pour lequel nous avons déserté ce paradis ignoré ! Jacques, pourquoi nous avez-vous fait cette révélation funeste ! C'est vous qui avez poussé mon mari à sa perte !

— Vous m'accusez, madame, murmura Terral avec un profond découragement.

— Oui, puisque vous ne sauvez pas Gontran ; vous qui êtes un enfant du désert et qui devez connaître ses secrets, vous qui avez flatté son amour de l'or, vous qui, après l'avoir amené en face de ces trésors semés à la surface de la terre, allez l'y laisser périr misérablement.

— Oh ! oui, je suis un misérable ! car j'ai osé compromettre votre vie au milieu de ces solitudes, s'écria-t-il d'une voix brisée.

— Oh ! mon Dieu ! j'ai des charbons ardents dans la gorge ; il me semble que je vais mourir ! Jacques, donnez-moi un peu d'eau !

Tout-à-coup Terral, qui promenait autour de lui des yeux hargnards, poussa un cri de joie. Il avait aperçu, pendant l'arçon du cheval, la gourde qu'y avait laissée Acacia, et dans laquelle se trouvaient encore quelques gorgées d'eau.

Il courut détacher la gourde et la montra, avec un geste de joie, à M. de Favières, qui jeta dessus un regard avide et féroce de désir.

— Oh ! que j'ai soif ! murmura la jeune femme en comprimant de ses deux mains sa poitrine incandescente.

— Quel supplice elle a enduré, et avec quel courage ! s'écria le péon. Mais, Dieu soit loué, il reste du moins de l'eau pour elle, et ce dernier supplice lui sera épargné.

les termes de l'emprunt ont pris une très-grande extension ;

Considérant qu'il convient de maintenir les recettes provenant de cet emprunt dans une juste proportion avec les besoins du service, et de ne pas retirer brusquement du mouvement des affaires des capitaux trop considérables.

Arrête ce qui suit :

Article unique.

« La faculté d'acquitter par anticipation, sous escompte à 4 p. 0/10, les termes de l'emprunt à échoir, accordée par l'article 11 de l'arrêté du 25 de ce mois, est suspendue. »

Fait à Paris, le 21 juillet 1848.

GOUDCHAUX.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, le 2 août 1848.

Il est positif que l'arrivée à Paris de M. Guerrieri, membre du gouvernement provisoire de Milan, avait pour but de demander l'intervention de la France dans les affaires d'Italie. Mais il n'est pas moins certain que le conseil des ministres qui s'est réuni hier soir pour s'occuper de cette affaire a décidé qu'il n'y avait pas lieu à obtempérer à la demande partie du gouvernement provisoire de Milan, tant qu'elle ne serait pas appuyée par le roi Charles-Albert. Comme on le voit, la République française aime mieux traiter avec les rois qu'avec les peuples.

— On a reçu par un courrier extraordinaire des dépêches du citoyen Cromayel, ministre de la République à Copenhague. Dans ces dépêches, ce représentant de la France annonce qu'il a offert de nouveau sa médiation pour la conclusion d'un armistice et que le général de Wrangel qui commande pour la Prusse a cru devoir en référer à la diète de Francfort.

— Les Anglais viennent de s'établir à Socotora, île d'Afrique dans la mer des Indes. Cette île qu'ils convoitaient depuis longtemps fait un commerce de plantes médicinales et produit le meilleur aloès que l'on connaisse.

— Le citoyen ministre de la guerre a fait faire une copie des cartes et plans dressés par le général Bonaparte, lors de ses guerres d'Italie, et il en fait faire hommage au roi Charles-Albert. Ces documents précieux sont conservés au dépôt de la guerre.

— On annonce que le citoyen Rochet d'Héricourt vient d'être nommé agent-général de la République française en Abyssinie.

— On assure que la dissolution de l'escadre des côtes occidentales d'Afrique vient d'être décidée.

— La commission d'enquête sur les événements du 15 mai et de juin, devait donner communication aujourd'hui de son rapport à l'Assemblée nationale ; mais des incidents graves survenus, assure-t-on, ont fait ajourner à demain cette communication. Il s'agirait de proposer l'arrestation de trois membres importants de l'Assemblée.

— La commission de constitution a entendu, ce matin, les délégués des bureaux au sujet de l'organisation judiciaire. Les délégués ont déclaré que la majorité des bureaux s'était prononcée contre l'application du jury aux matières civiles et correctionnelles.

— La commission d'enquête sur l'élection du citoyen Gent de Vaucluse, s'est prononcée pour l'annulation.

Il fit un pas vers Elisabeth ; Gontran l'arrêta d'un geste impérieux :

— Es-tu fou, Jacques. Elisabeth est épuisée. Elle ne pourrait plus nous suivre, et nous avons peut-être encore quelques heures de marche avant d'atteindre les montagnes. Moi aussi, j'ai la gorge ardente ! moi aussi je ne pourrai continuer la route, si je ne trouve pas mon salut dans cette gourde !

Terral frissonna d'indignation.

— Mais vous êtes un homme, don Gontran, répliqua-t-il, vous êtes plus fort que cette frêle créature, vous pouvez résister plus longtemps à la souffrance. Avant la nuit, nous pouvons trouver une citerne, une source, une rivière, que sais-je ! mais elle ne peut attendre, car ce qui n'est qu'une douleur pour vous, c'est l'agonie et la mort pour elle.

Il voulut se dégager de l'étreinte de M. de Favières ; mais celui-ci, le retenant comme dans un étai de fer, répliqua d'une voix sombre :

— Nous reviendrons la chercher, et alors nous serons sauvés tous trois.

Terral allait se demander si peut-être M. de Favières n'aurait pas raison, lorsqu'il vit Elisabeth essayer de se lever et puis retomber faible, haletante, le front penché sur la poitrine, en répétant :

— Oh ! la soif ! la soif ! une goutte d'eau, mon Dieu, une goutte d'eau qui tombe de votre ciel sur mes lèvres !

— Entendez-vous ! entendez-vous ! dit le péon à M. de Favières. Maitresse, calmez-vous et reprenez courage ! Voici quelques gouttes d'eau.

Elisabeth tendit les mains vers lui en disant, avec un sourire craintif comme celui d'une femme frappée de folie :

— Donnez vite, Jacques, car Alice m'appelle et je vais la rejoindre dès que j'aurai repris un peu de force. Attends-moi, Alice, attends-moi.

Le péon s'avavançait en frissonnant vers la jeune femme qu'il n'osait regarder, tant son cœur était brisé devant cette affreuse agonie, lorsque M. de Favières lui cria : — Je t'ordonne de me rapporter cette gourde, Jacques.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 1^{er} août.

Les citoyens Lasteury et Cordier combattent le projet. Le citoyen Goudchaux ; Citoyens, à propos de ce projet important, je dois vous dire que je suis, où je tends. J'ai trouvé dans toute cette assemblée et principalement de ce côté (montrant la droite) un accueil bienveillant.

Une voix à gauche : De tous les côtés !
Le citoyen Goudchaux : Et lorsque je me félicite de ce résultat, et que j'en remercie l'Assemblée entière, je déclare que je dois particulièrement remercier ce côté-ci. (Montrant l'extrême gauche. — Rires et interruption.)

Pas d'équivoque. Il faut que l'on sache où je tends. Les premières lois que j'ai présentées étaient des lois d'ordre et de finance ; elles pouvaient être admises par tout le monde. Celle que je défends aujourd'hui diffère des précédentes ; elle atteint une fortune qui n'avait pas été atteinte encore. C'est le revenu mobilier que j'attaque et que je veux attaquer dans l'avenir. (A gauche : Très bien !) On nous a dit hier que la République tuerait la propriété ou que la propriété tuerait la République. Moi, je soutiens que la République peut vivre en respectant tous les droits ; mais je veux qu'elle vive distincte et en ne ressemblant pas à la monarchie. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Je voudrais bien tenir ce langage en dégrèvant un impôt. Je me suis toujours préoccupé des masses ; mais si je le dis aujourd'hui en proposant une aggravation d'impôt, je serai, je l'espère, plus heureux dans quelque temps.

Quel reproche adresse-t-on au projet ? Il attaque la propriété, il tue le crédit, il est cause de tous les maux qui nous accablent. On lui donne là une bien grande vertu. Les maux dont nous souffrons aujourd'hui ne viennent pas de mon projet, mais d'une grande commotion publique dont nous sortirons triomphants, je l'espère.

La loi atteint un capital qui n'avait pas été atteint encore, et prochainement, je vous présenterai le budget de 1849, qui atteindra tous les capitaux libres. (Agitation.) La loi qui vous est soumise est facile à mettre à exécution. Elle corrige et modifie la première loi présentée par l'honorable citoyen Duclerc. Elle a été approuvée par deux sous-commissions du comité des finances. Ce n'est pas tout ; le comité des finances est composé de soixante-deux membres : or, mon projet n'a été repoussé par le comité qu'à 16 voix contre 13. Voilà l'histoire de ce projet qu'on a voulu faire mourir sur la poitrine de mon prédécesseur. Mais je ne souffrirai jamais que les balles dirigées contre un de mes projets, aillent tomber sur la poitrine d'autrui.

Les critiques qu'on fait de mon projet sont trop générales et pas assez spéciales. Vous rejetterez la loi si vous le jugez à propos et si vous ne la trouvez pas bonne. Les charges de 1848 sont très lourdes ; je veux parler des charges de 1848. (Hilarité. L'orateur rit lui-même du mot.) Pour parer à ces charges, nous croyons que la proposition nouvelle suffit. Nous sommes hommes de progrès ; nous sommes forcés d'abandonner certaines lois que le moment ne nous permet pas de discuter.

La séance est levée à six heures.

Après la clôture de la séance, une très vive discussion s'engage dans l'hémicycle entre les citoyens Lherbette, de Corcelles et de Lasteury d'une part, et les citoyens Goudchaux et Clément Thomas de l'autre. Le citoyen Goudchaux s'écrie : « Je provoquerai un vote de l'Assemblée sur les actes de mon ministère. » Et le citoyen Clément Thomas lui dit : « Malgré ces messieurs, vous aurez 600 voix pour vous. »

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 2 août.

Présidence du citoyen Armand MARRAST.

A une heure et demie la séance est ouverte. Lecture du procès-verbal.

Les citoyens Pierre Bonaparte et d'Adelsward demandent des congés qui sont accordés.

Ordre du jour : Suite de la discussion du projet de décret sur les prêts hypothécaires.

Le citoyen Goun, président du comité des finances : Le discours qui a terminé la séance d'hier, implique pour votre comité des finances un blâme qu'il ne peut accepter. On semble l'accuser

Terral haussa les épaules.

— Misérable péon, m'obéiras-tu ? dit Gontran en s'élançant vers lui et se plaçant devant Elisabeth.

— Non, répliqua le jeune homme. Comment oses-tu commander ici, don Gontran, dans ce désert où il n'y a que deux hommes égaux par le péril et le courage et une femme qui se meurt ! Oh ! en la voyant souffrir par la faute de ta cupidité, en te voyant sans pitié pour elle, je sens que je l'aime comme une sœur et que je te hais comme un ennemi.

M. de Favières, sans bouger, se prit à rire d'un rire insensé.

— Seigneur péon, répondit-il, il n'entre pas dans ma manière de voir d'être tutoyé par mes domestiques. Je vous trouve un peu familier.

— Crois-tu donc jouer ici le gentilhomme à tourelles et à créneaux, dit Jacques avec dédain.

— Insulte, mais donne la gourde, dit M. de Favières froidement.

Les yeux d'Elisabeth s'étaient fermés. Épuisée, elle n'entendait cette querelle qu'avec la vague perception des songes.

— Place, don Gontran, laissez-moi passer ! s'écria le péon.

— Non, dit l'émigré. Cette gourde est mon unique espoir ; c'est ma vie, c'est ma fortune... Je te la disputerai. Eh bien ! donc, au plus fort et au plus hardi !

En même temps, il saisit le péon et l'étreignit corps à corps. Quoique surpris à l'improviste, Terral lutta vaillamment ; mais le gentilhomme avait eu soin d'armer sa main de la navaja, et, dans sa fureur, il frappa son adversaire d'un coup que ce dernier para heureusement avec le bras. La gourde roula à terre, et des gouttes de sang coulèrent du bras du péon. Alors les deux ennemis, s'enlaçant comme deux serpents, luttèrent et se tordirent silencieusement sur le sable.

(La fin à un prochain numéro.)

Emmanuel GONZALÈS.

d'hostilité systématique vis-à-vis du ministre; alors qu'en toute occasion il a fait preuve d'une bienveillance sincère; mais cette bienveillance ne va pas jusqu'à l'abdication de ses convictions. Si nous repoussons le projet qui vous est soumis, c'est que nous le croyons nuisible et contraire au but que vous voulez atteindre.

Le citoyen Gaslonde combat le projet de loi. Il s'attaque particulièrement aux arguments tirés de la nécessité. Il est d'avis que dans un moment où l'on fait appel au crédit public par l'emprunt, il ne faudrait pas porter atteinte au crédit privé.

Le citoyen Thiérens: Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur le projet qui nous est soumis; mais quelques paroles prononcées hier par le citoyen ministre des finances me forcent à paraître à cette tribune. D'après ces paroles, je crains que le bon accord entre le citoyen ministre et le comité des finances ne soit menacé. Je voudrais, s'il est possible, empêcher une scission par quelques paroles franches et amicales. (Mouvement.)

Du reste, je dois le dire, en venant ici, je n'ai mission de personne, et c'est d'office que je prends la parole. Je ne puis cependant dissimuler mon opinion sur le projet de loi comme impôt permanent, il est très-dur et très-injuste, et de plus radicalement contraire à la véritable science financière. Il est injuste, parce que parmi les diverses classes de capitalistes, il frappe les plus pauvres, et il est très-dur parce qu'il leur enlève un vingtième de leur capital.

Je regrette, je dois le dire en terminant, qu'on affaiblisse l'autorité du comité des finances; car le bon accord de ce comité avec le ministre importe souverainement au salut de la fortune publique, au salut du pays.

Le cit. GOURCHAUX: Je ne suis pas habile, je dois l'avouer, dans la science de la parole; mais il suffit qu'on puisse me comprendre. J'espère qu'après m'avoir entendu, on cessera de nous confondre même de la manière la plus éloignée et la plus subtile dans des théories que nous repoussons avec énergie, dont l'exposition à cette tribune provoquait avant-hier une si juste indignation, que pour mon compte, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer trop vivement peut-être (Non! non!) par mes gestes! Dans un rapport à la pensée duquel je ne pouvais que m'associer, on a rapproché des théories que le bon sens et l'honnêteté repoussent également; on a rapproché, dis-je, de ces théories les projets que je vous avais fournis. (Agitation.)

Une voix: Pourquoi pas?

Le citoyen GOURCHAUX: Pourquoi pas? parce que le rapprochement était injuste. (Bruit.) Nous nous faisons une honneur de respecter tous les grands principes sur lesquels repose la société. La famille, la propriété. On accuse la loi d'être spoliatrice, d'être injuste. Double accusation également mal fondée et qui peut s'adresser à tout autre impôt. (Réclamations.) On a dit que cet impôt frappait le capital le plus pauvre, je le nie et je maintiens, moi, que c'est le plus riche. Cette année c'est le seul qui n'ait pas été atteint par le contre-coup des événements. (Très-bien.) Maintenant que l'Assemblée me permette quelques considérations d'un autre ordre, qui prouveront, je l'espère, que les finances du pays ne doivent pas périr dans nos mains.

Est-ce bien à la monarchie à nous donner des leçons en matière financière; elle qui a montré si complètement son incapacité en jetant nos finances dans cet effroyable désordre, en nous précipitant vers ce déficit énorme auquel nous devons la République dont nous jouissons en ce moment? (Hilarité.) A l'occasion de la dette énorme qui pèse sur le pays, il m'a été adressé un reproche, celui de ne pas l'accepter tout entier.

La séance continue.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 2 août 1848.

Présidence du citoyen GRILLET, 1^{er} adjoint, faisant fonctions de maire.

La séance est ouverte à six heures du soir.

L'appel nominal constate la présence des citoyens Baccot, Brevard, Briandais, Brossette, Bouchard, Carle, Chavert, Chipier, Dervieu, Ducarre, Edard, Fayolle, Fraisse, Grangé, Hodieu, Métra, Morel, Morellet, Morlon, Pailleron, Piliot-Coletta, Rast, Rave, Regny, Reveil, Ricard, Seriziat, Valois et Vachez.

Le Conseil reçoit les excuses qui lui sont faites au nom des citoyens Bonnardel, absent, Hobitz, pour cause de service au tribunal de commerce, Pain, pour cause de service au tribunal des prud'hommes.

Le Conseil continue l'examen des réclamations qui lui ont été adressées à propos des listes électorales.

Après ce travail, le citoyen Chipier a la parole pour faire un rapport au nom de la commission des théâtres. Il s'exprime ainsi:

« La commission des théâtres a reconnu à l'unanimité l'impossibilité de confier la direction des théâtres pendant neuf mois aux artistes actuels. Elle a été presque unanime pour vous proposer de venir en aide aux petits employés, aux choristes, à l'orchestre et au corps de ballet.

« La commission vous propose à cet effet de voter une deuxième somme de six mille francs, à valoir sur le cautionnement du citoyen Legault; elle a été d'avis, ainsi que le citoyen maire, de faire une affiche qui sera envoyée dans les principales villes de France, à l'effet d'annoncer la vacance des théâtres à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 20 avril prochain. C'est toute la réponse adressée par l'administration municipale aux attaques inconvenantes dont un membre de votre commission des théâtres a été l'objet.

« Lyon ne pourrait être privé des théâtres sans un très-grand dommage. Mais votre commission est convaincue que la direction confiée à une association qui n'apporte ni cautionnement ni mise de fonds, n'aurait aucune chance de succès, et qu'avant la fin de l'année théâtrale il n'y aurait plus d'association.

« Ce n'est donc point, comme on l'a prétendu à tort, pour arriver à la fermeture des théâtres, que la commission a pris ces résolutions; c'est au contraire pour en assurer l'exploitation à un directeur qui offrira des garanties pécuniaires suffisantes à la ville et aux artistes.

« Les artistes, en suspendant volontairement les représentations théâtrales dans l'espoir de forcer la main à la commission et pour obtenir la direction des théâtres, ont agi contre les intérêts de la ville, de l'art dramatique, des masses théâtrales (dont vous pourrez lire la réclamation dans les journaux) et contre leurs propres intérêts. Leur lettre à Mlle Rachel est-elle donc une preuve de leur amour de l'art, ou ne serait-ce pas, comme le disent tout haut les masses théâtrales, l'acte d'un inqualifiable égoïsme?

« En conséquence, votre commission termine en vous priant de voter une somme de six mille francs à prendre sur le cautionnement du citoyen Legault, et à titre d'avances pour secourir les artistes les plus nécessiteux et tous les petits employés.

Le citoyen Carle dit qu'il croit savoir que, par une lettre récente, le ministre de l'intérieur s'oppose à ce que la ville s'attribue l'excédant du cautionnement qui pourrait rester après le paiement des sommes garanties par ce cautionnement.

Le citoyen Seriziat déclare que la situation financière de la ville de Lyon, le retard présumé que subira la rentrée du cautionnement et l'éventualité attachée à toute question soumise à un débat judiciaire, l'empêchent de se rendre aux conclusions de la commission. Ce n'est pas en effet dans un moment où la ville, pour venir en aide à tous ceux qui souffrent, est obligée de faire un appel à la bienfaisance publique que l'on peut puiser dans sa caisse une somme aussi importante. Sans doute, la situation des masses théâtrales est digne d'intérêt, mais la ville les traitera comme tous les malheureux qu'elle secourt, en les faisant participer aux distributions de bons de subsistances.

Le citoyen Pailleron appuie les observations du citoyen Seriziat, et insiste sur le retard qu'éprouvera sans aucun doute la rentrée du cautionnement.

Le citoyen Chipier répond qu'il appuie toutes les excellentes raisons présentées par le citoyen Seriziat. Il comprend autant que personne l'état déplorable de nos finances; mais il ne s'agit pas d'un don, mais d'une avance qui, en venant en aide aux artistes, exonérera au contraire la ville des secours de subsistance qu'elle serait obligée de leur donner.

Le citoyen Chipier ajoute qu'il a été présenté aujourd'hui par les masses théâtrales un projet sur lequel la commission n'a pu encore délibérer. Les auteurs de cette demande offrent de se charger de la direction du Grand-Théâtre jusqu'au 1^{er} septembre prochain, moyennant une subvention de 4,000 fr., et s'engagent à y jouer le grand opéra, le ballet et le drame.

Le citoyen Vachez demande que cette proposition soit renvoyée à la commission des théâtres, avec prière, vu l'urgence de s'en occuper de suite, et que le conseil vote de suite sur les conclusions de la commission relatives à l'avance de 6,000 fr.

Le citoyen Reveil demande, au contraire, que, vu la connexité, les deux affaires soient renvoyées à la commission qui fera son rapport demain.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Le conseil achève l'examen des réclamations produites à propos des listes électorales, et décide que pour la continuation de ce travail, il siègera demain soir, après demain soir et samedi matin.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Chronique locale.

Le 24 juillet à 6 heures du soir, sur le cours Bourbon, aux Brotteaux, deux femmes étaient grossièrement insultées par deux individus, qui leur levaient les robes et portaient plus loin encore l'impudicité. Trois citoyens, accourus au cri des deux victimes de cette brutalité, furent accablés d'injures par les deux misérables. On nous assure qu'un citoyen, que l'on disait être un agent de police, se trouvait près de là et a assisté à cette scène sans prêter main forte aux amis des bonnes mœurs; nous désirons que ce dernier fait soit faux.

— Nous devons le dire à la louange du citoyen commissaire central, la répression du vice est le but constant des efforts de notre police. Voici un fait à l'appui de cette vérité. Il y a quelques jours, le citoyen Blin, cafetier, rue Bourchanin, fit prévenir le citoyen Galerne que, dans la maison qu'il habite, résident trois femmes de mauvaise vie qui, pour nous servir de l'expression technique, *racrochent* le soir après onze heures et causent dans le quartier un scandale dont tous les voisins sont indignés. Avant-hier soir, le commissaire central détacha sur les lieux quelques agents de police qui prirent position sur différents points. Vers onze heures, le citoyen Blin engagea deux de ces femmes, qui se tenaient devant la porte, à rentrer chez elles. Ces malheureuses insultèrent indignement ce brave citoyen; aussitôt, l'un des agents se présenta et les saisit; mais, frappant ce citoyen de leurs clés, ces femmes lui firent lâcher prise, remontèrent chez elles où elles s'enfermèrent. Les autres agents, qui étaient plus éloignés, sont arrivés trop tard. La garde de la préfecture est venue sur les lieux; tout le quartier était en émoi. Les femmes n'ont pu être forcées dans leurs retranchements, mais on espère que ce qui est différé n'est pas perdu.

Il faut en finir avec la prostitution; l'honneur de la société l'exige.

— La Croix-Rousse a été agitée ces jours derniers. Un motif futile, assure-t-on, a amené une altercation qui a failli engendrer des difficultés sérieuses. Mardi et mercredi, des attroupements nombreux ont eu lieu devant un café et ont nécessité l'intervention de la force armée. Les vitres de l'établissement ont été brisées à coups de pierres. Le peuple s'est retiré lentement après les sommations faites par le citoyen Chaumont, commissaire de police. Quelques arrestations ont été opérées.

D'après une version, il paraîtrait que la vraie cause de ces événements regrettables, c'est le dépit qu'éprouve certain parti d'avoir échoué dans les élections. Que le peuple reste calme et ne se formalise pas de la colère de ses ennemis. Il a rendu son jugement; le vote a condamné ses adversaires; laissons-les crier. La loi permet au condamné de maudire ses juges pendant vingt-quatre heures.

— Hier vers quatre heures, un orage terrible a fondu sur Lyon et ses environs. Pendant un quart d'heure au moins, une grêle intense n'a cessé de tomber. Nous avons ramassé des grêlons de 7 à 8 centimètres cubes. Des citoyens nous assurent en avoir vu tomber de bien plus gros encore. Les campagnes environnantes, Oullins, Cuire, Caluire, Bron, etc., ont beaucoup souffert de cet orage. Les vignes ont été fort maltraitées.

— Le citoyen Callès nous prie d'insérer la lettre suivante. Nous accédons à sa demande, tout en prévenant les électeurs que sa candidature reste maintenue par les clubs.

Lyon, le 5 août 1848.

Citoyen Rédacteur,

Je vous prie de mettre à la connaissance des électeurs de la section de Perrache, par la voie de votre estimable journal, la détermination que j'ai prise de décliner l'honneur de figurer sur la liste de leurs candidats au conseil municipal, dans l'intérêt de la démocratie, afin d'éviter une division qui nuirait au triomphe de notre cause.

Agréé, citoyen, mes salutations fraternelles.

A. CALLÈS.

Prusse.

La question du pouvoir central allemand est toujours à l'ordre du jour en Prusse, et y agite fortement les esprits. C'est ce parti réactionnaire qui pousse l'armée à ne pas rendre hommage au vicaire de l'empire.

On mande de Berlin, 24 juillet, que l'état-major de la garde civique, ayant appris que le gouvernement avait le projet d'établir un camp entre Spandau et Charlottembourg, pour les troupes attendues de la Silésie, a rappelé au ministre de la guerre la promesse faite à la garde civique de n'appeler des troupes à Berlin que sur sa demande formelle. Le ministre a répondu qu'il ignorait cette promesse, et que pour les mesures militaires à prendre, il agirait toujours *selon sa conviction*. (Traduisez: *Selon son bon plaisir*.)

Le 21 et le 22 juillet, des désordres graves ont éclaté près de Königsberg, sur les domaines de Jamsau et de Wolfsdorf, parmi les gens de service et les domestiques. On y a envoyé un détachement de cuirassiers pour apaiser le tumulte. Les seigneurs ont été insultés et maltraités, l'un d'eux a failli être pendu.

Hongrie.

La lutte continue entre les Hongrois et les insurgés illyriens et serviens, poussés comme on sait par le parti réactionnaire. Quatre régiments des frontières viennent de se révolter encore contre le ministère hongrois. Les soldats qui se rallient aux insurgés ont pour cri: *Vive l'empereur Ferdinand!*

Nous avons déjà signalé l'odieuse tactique du parti de la cour qui, en poussant à la révolte contre le gouvernement hongrois, veut ainsi forcer ce dernier à envoyer des troupes en Italie. La chambre des représentants, grâce à ce système machiavélique de la cour d'Autriche, vient de voter l'envoi de 30,000 hommes contre les Italiens.

Allemagne.

PESTH, 23 juillet. — Dans la séance extraordinaire de la chambre des députés d'hier, une majorité de 233 voix contre 36 s'est prononcée en faveur de l'emploi d'une armée hongroise en Italie. 79 députés se sont abstenus de voter.

Aujourd'hui, des cuirassiers et des hussards partiront pour l'Italie.

Le ministre des finances proposera dans quelques jours à la chambre des députés de prendre à son compte une partie de la dette autrichienne.

DANEMARCK. — COPENHAGUE, 26 juillet. — Dimanche dernier, aussitôt après les nouvelles que les négociations concernant l'amnistie étaient rompues, M. Narbou, aide-camp du ministre de la guerre et compagnon d'armes du général Cavaignac pendant plusieurs années dans les guerres d'Algérie, est parti pour Paris, en passant par Londres. On ne connaît pas l'objet de sa mission.

Luudi, le roi s'est rendu à Malmö, où il a eu, dit-on, une conférence peu satisfaisante avec le roi de Suède.

Angleterre.

Une lettre de Willemont, Ballingli Delamede, an-

nonce que la révolte qui y avait éclaté le matin, avait été étouffée par 50 ou 60 hommes de la police.

Il y a eu une collision à Bontgs, près de Baltinghi. Trois insurgés ont été tués et plusieurs blessés.

M. Smith O'Brien, qui commandait en personne, avait pris la fuite dans la direction d'Urlingford, et l'on pensait qu'il serait fait prisonnier avant la nuit. Les rebelles l'avaient abandonné. Doheny, Reilly et Dillon se trouvaient aussi à cette affaire. Dillon a été tué.

Au départ du courrier de Dublin, tout était tranquille. On n'avait pas encore reçu la nouvelle de l'arrestation d'O'Brien.

On dit que le 28 au soir, le maire et les magistrats ont résolu d'arrêter les démagogues les plus dangereux de Dublin, et qu'en conséquence un mandat d'arrêt a été décerné contre le docteur Reynolds.

Le bruit a couru que le tocsin sonnait et que le peuple, armé de faux et de toutes espèces d'instruments, accourait à Urlingford.

Nouvelles diverses.

L'Académie des sciences morales et politiques a décidé, que le citoyen Blanqui, l'un de ses membres, serait chargé de la mission de rechercher et d'exposer l'état moral et économique des populations ouvrières dans les villes de Lyon, de Marseille, de Rouen et de Lille, et dans les régions voisines dont ces villes peuvent être considérées comme le centre industriel. Le citoyen Blanqui examinera :

1° Quelle est l'éducation physique et morale des enfants d'ouvriers ;

2° Quelle est sur les mœurs et le bien-être des ouvriers, l'influence de la vie de famille, de l'esprit religieux et des lectures auxquelles ils se livrent habituellement ;

3° Quel est l'effet des diverses professions sur la santé et le caractère des populations ouvrières.

4° Quelles sont les causes économiques auxquelles on doit attribuer le malaise de ces populations, et si ces causes sont différentes pour les populations manufacturières et pour les populations agricoles ;

5° Quelles sont les industries les plus exposées aux chômages, et les causes habituelles de ces chômages ;

6° Si l'association entre ouvriers est un moyen d'améliorer leur sort, et s'il en existe des exemples qu'on pourrait utilement imiter ;

7° Quels progrès sont survenus depuis vingt-cinq ans dans la condition des ouvriers, et quelles ont été les causes de ces progrès.

— Les Polonais émigrés résidant à Paris se sont réunis hier à l'église de St-Roch, pour assister à une cérémonie funèbre en l'honneur d'un de leur compatriote, M. Wodzinski, sénateur palatin, mort récemment à Dresde. M. Wodzinski a légué 100,000 fr. à l'émigration polonaise en France, ainsi que ses livres, ses manuscrits, ses cartes et ses gravures, qu'on évalue au moins à 100,000 fr., et qui seront transportés à Paris, dans le local que le gouvernement français assignera à la bibliothèque polonaise. Parmi les personnes qui assistaient à cette cérémonie religieuse, se trouvait le prince Czartoryski, le général Dembinski, Gawrowski, beaucoup de sénateurs et députés polonais.

— Nous avons dit que le monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris allait être mis au concours. Voici les conditions prises par la direction des Beaux-Arts :

Le monument se composera d'une statue de l'archevêque de Paris sur un piédestal décoré de bas-reliefs.

Sur le monument on lira ces deux inscriptions :

Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Puisse mon sang être le dernier versé.

La statue sera dans les proportions de 2 mètr. 20 cent. au moins.

Les concurrents présenteront des modèles au quart de l'exécution, et auront soin que les bas-reliefs soient suffisamment indiqués.

Ils pourront même, s'ils le jugent convenable, joindre à leur esquisse un dessin arrêté des bas-reliefs.

Les modèles devront être déposés à l'école des Beaux-Arts avant le 1^{er} décembre.

L'exposition publique aura lieu du 10 au 20 décembre.

Le concours sera jugé par un jury dont la composition sera ultérieurement indiquée.

Le crédit de 50,000 fr. ouvert par l'Assemblée n'étant applicable qu'à l'exécution du monument, les concurrents sont prévenus qu'ils n'auront droit à aucune indemnité.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

D'après une nouvelle organisation du travail des commissions, il doit être fait, chaque samedi soir, une récapitulation générale de toutes les décisions prises dans la semaine par chacune des commissions. Trois états sont établis pour les trois catégories d'inculpés ; le premier contient la liste des individus traduits devant les conseils de guerre ; le second la liste de ceux destinés à être transportés, et le troisième mentionne les personnes mises en liberté. Ces états, faits en plusieurs expéditions, sont transmis par ordre au citoyen président du conseil, chef du pouvoir exécutif, au général de division Lamoricière, ministre de la guerre, et au général commandant la première division militaire.

Hier, dimanche, et aujourd'hui les commissions ont

continué leurs travaux. Le nombre des dossiers qu'elles ont examinés jusqu'à présent, a excédé le chiffre de 1300. On compte 70 inculpés qui sont renvoyés devant les conseils de guerre, comme chefs ou instigateurs de l'insurrection. Selon toutes les probabilités, les tribunaux militaires auront à prononcer sur le sort de 500 insurgés environ.

Variétés.

BULLETIN DE MODES.

Depuis quelques semaines, la vie est toute à la politique ; l'art de la toilette n'avait que faire là où s'agitaient les passions qui entraînent tout, têtes et cœurs : la prise d'armes, l'état de siège, tout ce qui constitue la guerre, avec ses horreurs, ses cruautés et ses sublimes dévouements, a passé sur nous comme un ouragan. Mais, à mesure que le calme renaît, que nous sortons comme d'un songe affreux, il est du devoir de chacun de reprendre sa tâche.

Certes, nous n'aurons pas à faire remonter notre revue de modes ni bien haut ni bien loin ; les dames comprennent que l'élégance est aujourd'hui un devoir ; il faut encourager le commerce, le travail ; il faut concourir, autant qu'il est en soi, au rétablissement de la confiance, et il n'en est point de preuve plus évidente que la vue des femmes élégamment vêtues parcourant nos promenades.

Les parisiennes, avec le bon goût qui les distingue, ont adopté cette année la plus grande simplicité dans leur toilette ; mais cette simplicité même est d'une grande élégance. On ne choisit les tissus légers et d'un prix modique qu'à la condition de les renouveler souvent ou d'en orner les robes et les mantelets de manière que le blanchissage soit aussi dispendieux que l'achat.

Puis les accessoires sont nombreux et variés, et donnent le cachet aux costumes. Ainsi, avec un petit peignoir de jaconas à fleurettes imprimées, garni devant, autour du col et au bas des manches d'un froncé à la vieille, bordé de chaque côté d'une petite dentelle ; on porte beaucoup pour sortie, en négligé de matin, un châle de barège à grands carreaux, ou un tricot poncé ; un chapeau dit paillason, orné d'un seul croisé de ruban blanc, de deux verts ou de deux violets ; une ombrelle unie sans effilé, des gants de peau de Suède et des bottines banneton.

Pour les jours de chaleurs, un peignoir en mousseline brodée au crochet ou unie et son mantelet en mousseline semblable, garni de volants festonnés ou de petites dentelles, font une toilette charmante et distinguée, si l'on y joint un chapeau de crin blanc avec bouquet de blé ou herbes de fantaisie.

Le barège et les mousselines claires à petits dessins sont les étoffes les plus généralement adoptées, la préférence pourtant est acquise aux bernadines de soie ; toutes ces robes sont garnies de plusieurs volants brodés ou festonnés en soie, de la couleur dominante de l'étoffe. Les petits volants semblent vouloir l'emporter, cette année, sur les hautes garnitures ; ils sont au nombre de cinq, sept et neuf, espacés et souvent diminuant de hauteur vers la taille.

Les chapeaux ne varient guère de forme : ils sont tou-

jours petits, fermés du bas et un peu évasés ; les pailles d'Italie et de riz ont la passe plus ouverte que les chapeaux d'étoffe.

Pour ensemble de toilette, nous donnerons le suivant : robe de linon gaz coton, bleu de blanc, imprimée de blanc, garnie de volants ourlés. Capote de crêpe lisse blanc, ornée d'une branche d'ébénier. Châle de barège et bottines gris de fer.

Devisons un peu sur la toilette des hommes :

Les gilets, cette importante partie de la mise de ces messieurs, celle pour laquelle ils font le plus de folies, varient souvent de forme, suivant l'emploi ; les uns sont à châle plus ou moins large, avec échancrure au bas du devant, les autres sont croisés ouverts, et, par conséquent, à grands revers, ne boutonnant que jusqu'à une hauteur déterminée. Ce genre de gilets se fait en écossais à grands carreaux. Les piqués blancs, chamois, les poils de chèvre et quelques cachemires d'été, ainsi que les valenciens, obtiennent les suffrages du monde élégant. Il n'y a que les gilets de piqués blancs qui ont de larges revers, les autres les ont petits, avec un très petit col.

Pour pantalon, on voit peu d'étoffes unies, excepté les nankins et les coutils anglais ; les tissus de laine et de cachemire sont toujours à carreaux et à raies ; beaucoup sont à baguettes tissées pour la couture du pantalon. Les écossais sont moins tranchés de nuances qu'au commencement de la saison ; les rayures sont aussi préférées en couleurs douces.

Les habits se partagent toujours en deux catégories, les habits de fantaisie et ceux habillés. L'habit de fantaisie est droit, boutonnant jusqu'en haut à volonté, à larges basques et sans poches sur le côté. La nuance aimée pour ce genre est le vert dragon, avec boutons bronzés. L'habit habillé est en drap cachemire, la forme un peu évasée du haut est très dégagée du bas ; la taille est longue sans exagération ; les revers sont presque plats ; jamais les boutons ne servent : on réunit les côtés à l'aide d'un bouton double, quelquefois très-élégant. Les basques s'arrondissent, elles sont écourtées et n'ont pas de pattes.

Les paletots les plus nouveaux sont en drap léger granité, mélangé, zébré ou chiné. On en fait beaucoup en mérinos et en cachemire. Les boutons sont cachés, les manches sont très aisées et sans parements.

Les chapeaux subissent si peu de changements, qu'il est inutile d'en parler.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et sans rechute des Maladies secrètes, Vice dans le sang, Dartres, Gâles, boutons, etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. Son usage, très-facile et peu coûteux, ne nécessite ni dérangement dans les occupations, ni régime trop sévère. Prix : 5 fr. le flacon, chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

On trouve, dans la même pharmacie, l'injection du docteur LUPPI, qui guérit en 3 ou 4 jours les Gonorrhées ou écoulements même les plus invétérés.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve Ayné, gr. r. Mercière, 44.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34, (à l'entre-sol) à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROGQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout ; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées ; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries ; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles ; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours ; les fausses ankiloses ou enflures sont toujours radicalement guéries ; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager, sont complètement guéris ; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancres ; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir éprouvé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison ; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROGQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très-heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.